

**DEMANDE DE REVERSION DE RETRAITE**

**Nota important** : Lorsque le participant décédé laisse plusieurs veuves, celles-ci doivent souscrire collectivement la présente demande même si une seule d'entre elles peut prétendre à une allocation de reversion immédiate.

Prénoms et NOM du mari décédé : .....

Date de naissance : ..... Date de décès.....

Numéro d'immatriculation à l'IPRES (1)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Raison sociale et adresse du dernier employeur.....

Numéro d'immatriculation de l'entreprise

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

**EPOUX(SES) SURVIVANT(S)**

PRENOMS ET NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE DE MARIAGE

**ENFANTS A CHARGE (Age de (-) de 21 ans)**

PRENOMS ET NOM	DATE DE NAISSANCE	NOM DE L'EPOUSE QUI EN A LA CHARGE

(1) Ce numéro figure : pour les salariés décédés en activité : sur leur carte d'affiliation  
Pour les retraités : Sur les talons des mandats ou la carte Allocataire

Le (les) veuf (s) soussigné (s) déclare (nt)

1°) Qu'au moment du décès de M.....

Elle(s) étai(ent) la(les) seule(s) épouse(s) vivante(s)

2°) Que son (leur) mariage n'a jamais été dissous par le divorce

3°) Que les enfants déclarés ci -dessus comme étant à sa (leur) charge sont bien élevés à son (leur) foyer.

Elle (s) reconnaît (ssent) avoir été informé (s) qu'en cas de fausse déclaration le bénéficiaire de la retraite de reversion sera suspendu.

Fait à .....le .....

Chaque signature devra être LEGALISEE et précédée de la mention manuscrite "LU ET APPROUVE)

Signature(s)

PRENOM ET NOM DE LA (DES) SIGNATURE(S) DE LA PRESENTE DEMANDE

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Adresse domicile.....

Adresse de paiement.....

**PIECES A JOINDRE A LA PRESENTE DEMANDE**

- Un acte de décès du mari,
- Un extrait ou bulletin de naissance du mari - ou la copie de la carte nationale d'identité numérisée du mari,
- Un extrait de naissance de moins de 3 mois ou bulletin de naissance - jugement supplétif de la (des) veuves (s) - ou la copie de la carte nationale d'identité numérisée légalisée,
- Un acte de mariage original ou copie certifiée conforme délivré par la Mairie, le Tribunal Musulman ou le Tribunal du Premier Degré pour chaque veuve <sup>(1)</sup>,
- Un certificat de non divorce original,
- Un extrait ou bulletin de naissance original de chaque enfant mineur,
- Un certicat de vie (individuel ou collectif) des enfants à charge,
- Un original de certificat de non remariage pour la(es) veuve(s) de moins de 45 ans,
- Un original ou copie certifiée conforme du certificat de travail ou livret de travail,
- Un Jugement d'hérédité et Certificat de non opposition et de non appel (en cas d'absence de certificat de divorce d'une des co-épouses).

(1) CETTE PIECE N'EST PAS NECESSAIRE QUAND ELLE A DEJA ETE FOURNIE AU MOMENT DE LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE RETAITE DE L'EPOUX QUAND LE CERTIFICAT DE NON DIVORCE ET NON DIVORCE ET DE NON REMARIAGE FAIT MENTION DE LA DATE DE REMARIAGE